

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

Etaient présents : M. AUGÉ Jean-Paul, Mme ARTIS Géraldine, M. BERNAT Michel, Mme CADENET Catherine, Mme IACOVO Claudine, M. MAZERAN Jean-Paul, Mme NEGRE Isabelle, M. PRIVAT Gaëtan, M. SICRE Olivier, Mme VERDEIL Karine.

Procurations : Mme PAULHE Colette à Mme VERDEIL Karine, Mme REYNES Claudie à M. PRIVAT Gaëtan, M. SIMONNET Bruno à M. BERNAT Michel.

Absent excusé : M. BOULENC Guillaume.

Mme NEGRE Isabelle a été désigné secrétaire.

Le compte rendu du conseil municipal du 04 Novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **1- Attribution du marché : raccordement assainissement/ hameau du Bourguet**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de raccordement à l'assainissement collectif du hameau du Bourguet a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. La consultation comprenait 1 lot.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal retient l'Ent. GUIPAL TP pour un montant de 167 536.92euros HT et la société ELYFEC pour la réalisation de la mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé pour un montant de 825€ HT.

Une partie du marché comporte les travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement des habitations en terrain privé d'un montant forfaitaire de 30 689euros. La commune va proposer aux particuliers de signer une convention.

### **2- Demandes de subventions DETR 2020**

#### **Aménagement abords RD999-RD25**

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace public le Conseil Municipal sollicite une nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 153 652euros soit 25% du montant des travaux. Ces travaux s'inscrivent dans une deuxième tranche aux abords de la RD999 sur secteur de la salle des fêtes à la piste cyclable, ainsi que l'aménagement des abords de la RD25 (Sécurisation et circulation douce).

#### **Voirie-Intempérie**

Le Conseil Municipal accepte le projet de réfection de voiries des route entre le Mas Imbert et Rounac, Sarradials et le Pradinas qui ont été fortement dégradées par les dernières intempéries et demande une aide auprès de l'état de 29 312euros soit 35% des travaux de remise en état.

### **3- Autorisation mandatement dépenses investissements avant le vote du BP 2020**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à payer les dépenses d'investissement avant le vote des budgets communal, eau et assainissement qui interviendra en avril 2020, dans la limite de 25 % des crédits budgétaires ouverts sur les budgets 2019.

### **4- Régularisations autonomie financière.**

Compte tenu de l'autonomisation financière du budget eau décidée à compter du 1/1/2020 par délibération du 4/11/2019, la trésorerie du budget de la commune est momentanément déséquilibrée en début d'année 2020.

Pour palier aux difficultés liées à ce manque de trésorerie, il est décidé que le budget eau consentira une avance de trésorerie au budget principal de la commune d'un montant de 130 000 €, charge à la commune de rembourser cette avance au budget eau dès que sa situation de trésorerie le lui permettra, en une seule fois ou de manière étalée.

### **5- Renouvellement ligne de trésorerie.**

Après proposition au CM du renouvellement de la ligne de trésorerie, dans l'attente des versements d'un montant important de subventions, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement.

### **6- Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse.**

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Ce contrat, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 est renouvelé pour la période 2019/2022, il concerne le co-financement de l'accueil périscolaire au centre des Fantous le matin et le soir ainsi que l'accueil des jeunes (14-17 ans), la formation BAFA et la coordination.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

### **7- Convention mise à disposition du personnel à la maison des services intercommunale.**

M. le Maire rappelle que la compétence de la maison des services au public est détenue par la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort Sept Vallons.

Afin de répondre à tous les critères de labellisation « Maison France Services », la commune de Vabres l'Abbaye a signé avec la Communauté de communes une convention pour la mise à disposition d'un agent communal à hauteur de 25 heures hebdomadaire. La présence de 2 agents est une garantie de la continuité du service notamment durant les congés et absences de l'agent communautaire.

**Questions diverses :**

Prochain Conseil Municipal le 24 Février 2020 : vote du compte administratif.